

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

### COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL

Etaient Présents : M. MASSION, Maire. M. MARUT, Mme DUBOIS, Mme GUILLEMIN, M. ROSAY, Mme MAILLET, M. BERENGER, Mme PLATE, M. MARTINE, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

M. EZABORI, M. TAILLEUX, M. BOUTEILLER, Mme DUNET, M. KERMARREC, Mme THEBAULT, Mme VATEY, Conseillers municipaux délégués.

Mme ARSENE AHMAR, Mme FERON, M. BRUNEAU, Mme PLOQUIN, M. PREPOLESKI, Mme QUINIO, Mme RIDEL, M. SYLLA, M. TERNATI, Mme LEJEUNE, M. HONNET, M. RINGOT, Mme VOISARD, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. ROULY, Adjoint au Maire.

M. FABIUS, M. BACHELAY, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme GAYET, Mme VENARD, Conseillères Municipales.

#### Désignation du secrétaire de séance

M. SYLLA a été désigné, à l'unanimité.

#### Approbation du compte-rendu valant procès-verbal de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

Avant de continuer la séance, M. le Maire indique que le projet de délibération n°15 a été retiré de l'ordre du jour et que le projet de délibération n°16 a été modifié.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

##### COMMUNICATION

##### Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte

Neuf décisions ont été prises au cours de la période du 3 décembre 2014 au 19 février 2015, elles relèvent toutes de la gestion courante de la commune.

En outre 24 marchés publics ont été signés entre le 21 novembre 2014 et le 26 janvier 2015.

##### DELIBERATIONS

##### Recrutement d'emplois d'avenir

Adopté à l'unanimité

En mars 2013, la Ville s'est inscrite dans le dispositif « emplois d'avenir » qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé. La Ville recrute donc un emploi d'avenir à temps complet pour intégrer le service Petite Enfance et exercer les fonctions d'agent d'entretien. Le contrat est conclu pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

La séance a été interrompue par M. le Maire qui a indiqué que le groupe CGT de la Chapelle Darblay était présent. Le Maire a demandé au syndicat s'il souhaitait s'exprimer devant le Conseil Municipal.

Monsieur Régis GASSE, Secrétaire Général de l'Union Départementale de la CGT de Seine-Maritime, Monsieur Gérard SENEAL pour la CGT de Chapelle Darblay, un responsable CGT de Petroplus sont intervenus.

Après avoir entendu la réponse du Maire, la délégation syndicale quitte la séance.

#### Modification du Tableau des emplois

Adopté à l'unanimité

Renouvellement de contrats :

*Service Petite Enfance* : Un emploi de Responsable de crèche est occupé à temps complet par un agent contractuel, dont le contrat arrive à échéance le 3 juin 2015. L'emploi est confié à l'agent contractuel en poste pour une durée de trois ans conformément à l'article 3-2-2 de la loi du 26 janvier 1984 à compter du 4 juin 2015.

*Service Culture* : L'emploi de Coordinateur artothèque est occupé à temps complet par un agent contractuel, dont le contrat arrive à échéance le 31 mars 2015. L'emploi est confié à l'agent contractuel en poste pour une période d'un an conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 Janvier 1984, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

*Service Bâtiments* : Un emploi d'Agent de maintenance est occupé par un agent contractuel. Le contrat de cet agent arrive à échéance le 31 mai 2015. L'emploi d'agent contractuel est transformé en un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour pouvoir le nommer statutairement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Modification des taux d'emploi :

*Service Education* : Afin de répondre aux besoins du service, il est nécessaire d'augmenter le taux d'emploi d'un agent spécialisé des écoles maternelles. Le taux d'emploi de l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe passe de 95% à 100%, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le Tableau des emplois est donc modifié en conséquence.

#### Dédommagement d'un locataire des Bains Douches et demande de dédommagement auprès d'ERDF

Adopté à l'unanimité

La salle des Bains Douches a été louée à M. Delaporte Thierry au tarif de 366 €. Durant l'événement familial de M. Delaporte, trois coupures de courant sont survenues laissant la salle sans lumière ni électricité durant une heure et demi au total. Compte tenu du préjudice engendré par cet incident, la Ville rembourse M. Delaporte d'une partie du montant de sa location, soit 128 € correspondant à 35 % du prix initial. Une réclamation sera éventuellement adressée à ERDF pour le même montant.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR M. MARUT

##### DELIBERATIONS

#### Attribution d'une subvention à l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Adopté à l'unanimité

Un concours des écoles fleuries a été organisé conjointement par les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN), l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) et des écoles volontaires pendant l'année scolaire 2013/2014.

L'école maternelle Anne Frank a été récompensée par un « Prix d'honneur », après 3 ans consécutifs récompensés par un « Premier prix National », dans la catégorie des écoles maternelles. Une cérémonie officielle de remise des prix aura lieu à Paris le mercredi 25 mars 2015, à laquelle participeront 2 parents d'élèves et 2 enfants. Une subvention maximum de 160 €, correspondant au coût du déplacement, est accordée à l'Union des DDEN.

Accueil Scolaire intercommunal – Participation aux charges de scolarité – Renouvellement de la convention

Adopté à l'unanimité

Depuis 1997, la Ville de Grand Quevilly est signataire des conventions intercommunales d'accueil scolaire permettant de déterminer la répartition des charges de scolarité entre la commune d'accueil et la commune de résidence pour les enfants hors commune scolarisés dans le premier degré. Pour rappel, 24 communes de la Métropole Rouen Normandie adhèrent déjà à cette convention. Le montant de la participation par élève est de 340€. Une nouvelle convention sera signée pour la période 2015/2021 et devra faire l'objet d'une approbation de la part des communes signataires.

DOSSIER PRESENTE PAR MME DUBOIS

DELIBERATION

Convention de Coopération entre la Ville et Pole Emploi

Adopté à l'unanimité

Depuis 1999, la Ville, le CCAS et le Pôle Emploi de Rouen Quevilly collaborent à l'accompagnement des demandeurs d'emploi. En 2011, une convention a été signée déterminant les modalités de collaboration pour le déploiement d'une offre de service supplémentaire : le CCAS s'est engagé à accompagner à titre expérimental 20 bénéficiaires. Au vu des résultats constatés, le volume d'accompagnement a été porté à 30 pour 2013 et 2014. Le volume est maintenu à 30 pour 2015. Une nouvelle convention va être signée entre la Ville et Pôle Emploi afin de formaliser ce travail et de déléguer la gestion de cette coopération au CCAS.

DOSSIER PRESENTE PAR M. LE MAIRE

DELIBERATION

Fixation du taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2015

Adopté à l'unanimité

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et au projet de budget primitif, les taux d'imposition sont maintenus au niveau de 2014, et ce malgré un contexte budgétaire difficile.

Les taux pour 2015 seront donc les suivants :

→ Taxe d'habitation..... 14,99 %  
→ Taxe foncière sur les propriétés bâties ..... 23,76 %  
→ Taxe foncière sur les propriétés non bâties ..... 46,33 %  
Le produit prévisionnel est évalué à 13 306 096 €.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

DELIBERATIONS

Déclassement d'une partie du domaine public pour la réalisation d'une aire de stationnement – Rue de la Mare

Adopté à l'unanimité

Par délibération en date du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue de déclasser une partie du domaine public, rue de la Mare, pour permettre la vente d'un terrain à l'établissement « la Viande à Gogo ». Conformément à la législation, cette enquête publique s'est déroulée du 4 novembre au 3 décembre 2014 inclus. Le registre a été clos le 3 décembre à 17 h 00 par Monsieur Jean-Luc LAINE, Commissaire Enquêteur, qui a émis un avis favorable pour procéder au déclassement d'une partie du domaine public, cadastrée Section AL n°248, d'une superficie de 309 m<sup>2</sup>.

#### Cession d'un terrain nu chemin de la Poudrière à la Société Ethypharm

Adopté à l'unanimité

La société ETHYPHARM, située chemin de la Poudrière à Grand Quevilly, a manifesté le souhait d'acquérir une bande de terrain appartenant à la commune, afin d'y réaliser une aire de stationnement.

Dans une démarche de dynamisation et de maintien de l'économie locale, la Ville de Grand Quevilly cède la zone identifiée.

- La superficie du lot cédé est de 2 759 m<sup>2</sup> conformément au plan de division établi par M.HOMONT, géomètre expert,
- La vente sera conclue au prix de 53 625 € HT.

#### Convention entre ERDF et la Ville de Grand Quevilly pour l'extension du réseau basse tension rue de la République

Adopté à l'unanimité

Électricité Réseau Distribution France (ERDF) va effectuer des travaux pour la création d'une nouvelle alimentation basse tension rue de la République. Pour cela, il est nécessaire d'emprunter sur une longueur d'environ 18 mètres et une largeur de 3 mètres, le domaine privé de la ville, rue de la République, en pignon de l'immeuble « le Tilleul ». Une convention de servitude de passage sera donc signée.

#### Fourniture d'électricité – Acte constitutif de groupement de commandes permanent avec le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 8

Selon l'article 8 du code des marchés publics, des groupements de commandes permanents peuvent être constitués entre collectivités territoriales. Le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC-Energie) a constitué un groupement de commandes permanent en vue de l'achat d'électricité pour les bâtiments communaux des collectivités adhérentes. Il apparaît opportun sur le plan économique de se grouper pour l'achat de ces fournitures et donc d'intégrer le groupement permanent par la signature de l'acte constitutif définissant les modalités de fonctionnement dudit groupement. Compte tenu du montant estimatif des fournitures, une procédure d'appel d'offres ouvert sera lancée en vue de souscrire un accord-cadre. Du fait du seuil, l'attribution du marché sera soumise à la décision de la Commission d'Appel d'Offres. La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération. Toutefois, le coordonnateur est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière de 120 € pour Grand Quevilly qui englobe les coûts d'impression, de publicité, de reproduction et de manière générale tout ce qui concourt à la passation des marchés publics.

Monsieur PREPOLESKI, Conseiller Municipal, est intervenu sur cette délibération. Il a indiqué que les élus communistes considéraient qu'il était dommage de faire un groupement de commandes avec le SDEC 14. Il a également annoncé que le SDEC 76 n'était pas associé avec le SDEC 14. Il a ajouté que Grand Quevilly était une commune à dominante urbaine alors que le Calvados était plus rural. Avec la fin des tarifs réglementés, les élus communistes pensent qu'il aurait été opportun de faire un groupement avec la Ville de Rouen, adhérente comme Grand Quevilly, à la métropole qui va faire son propre Appel d'offres. M.PREPOLESKI a indiqué que la Région Haute-Normandie, les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime formant le 276 vont également établir leur propre appel d'offres. Il a tenu à rappeler le comportement de certains fournisseurs : Avec les fournisseurs historiques, les factures étaient gratuites alors que les autres fournisseurs ont une marge sur cette prestation pouvant parfois dépasser les 10% (mises en service, demande de relevé etc...). Pour exemple, les Hôpitaux Nord-Ouest ont lancé un appel d'offres, ils ont changé de fournisseurs et ont été obligés de créer une cellule spécifique pour la gestion des factures alors qu'avant les fournisseurs historiques s'en chargeaient. Il a tenu à souligner que les autres fournisseurs ne reversent rien au niveau de l'éclairage public et qu'il doute de leur réactivité comparativement à celle des fournisseurs historiques. Les élus communistes ont l'impression que le SDEC 14 veut imposer son planning, car la Ville a normalement jusqu'à la fin de l'année pour conclure un marché public avec un fournisseur. M. PREPOLESKI a conclu en indiquant qu'il fallait voir avec la métropole pour intégrer leur groupement.

En réponse, le Maire a annoncé que la meilleure solution est le groupement de commandes au niveau de la métropole. Cependant, la Métropole ne sera pas prête avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Si le SDEC a été choisi c'est parce que cette structure est celle qui manifeste le plus de souplesse permettant à la Ville de se retirer le plus rapidement lorsque le projet de la métropole sera au point.

#### Convention entre Quevilly Habitat et la Commune de Grand Quevilly relative à l'installation d'antennes en toiture terrasse de l'immeuble Andelle

Adopté à l'unanimité. Ne prennent pas part au vote M. MASSION, M. FABIUS et M. MARUT, respectivement Administrateurs et Président de la Société Quevilly Habitat. Pour améliorer les transmissions d'images de vidéoprotection depuis le parking du Cambrésis, ce site sera raccordé au réseau informatique de la Ville par liaisons hertziennes. Ce raccordement entraîne l'installation des antennes sur le toit terrasse de l'immeuble Andelle, propriété de Quevilly Habitat. Une convention sera signée entre la Ville et Quevilly Habitat pour une durée de 3 ans reconductible.

La Ville prendra en charge les coûts des opérations d'installation, d'achat du matériel, de raccordement au réseau électrique et la fourniture en énergie des installations.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR MME MAILLET DELIBERATIONS

##### Renouvellement de la convention passée avec la C.A.F de Seine Maritime dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2017

Adopté à l'unanimité

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime contribue dans le cadre du contrat d'objectifs et de financement « contrat enfance jeunesse » au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. La convention du « contrat enfance jeunesse » définit et encadre les

modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance jeunesse. La convention est renouvelée pour la période 2015-2017.

#### Renouvellement de la convention de financement relative aux Accueils de Loisirs avec la C.A.F de Seine Maritime 2014-2016

Adopté à l'unanimité

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime participe aux frais de fonctionnement des structures d'accueil de loisirs habilitées par la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale de Haute-Normandie par le biais de la prestation de service ordinaire. La mise en place de la réforme des rythmes éducatifs nécessitent le conventionnement de toutes nos écoles. Une convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » sera conclue pour l'école Jean Zay afin d'accueillir les plus jeunes enfants (- de 3 ans ½) le mercredi hors période scolaire. Cette convention sera conclue pour la période 2014-2016.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR M. MARTINE

##### DELIBERATIONS

#### 28<sup>ème</sup> Festival des Arts du Cirque – Convention avec l'Association Avant Scène Organisation

Adopté à l'unanimité

Le 28<sup>ème</sup> Festival des Arts du Cirque se déroulera du mardi 26 mai au dimanche 7 juin 2015, sur le terrain du chemin de la Poudrière. La Ville contribue financièrement à cet évènement à hauteur de 9 075 €. En contrepartie, l'Association Avant Scène Organisation s'engage à mettre à disposition de la Ville, 2 500 places pour des actions sociales et pour le public scolaire grand quevillais.

#### Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Adopté à l'unanimité

La Ville souhaite améliorer l'accueil de la petite enfance et de leurs familles à la médiathèque. Les crèches, assistantes maternelles, et jeunes parents fréquentent tout au long de l'année la médiathèque. Outre l'achat de bacs de rangement destinés à présenter ces livres supplémentaires, il s'agit d'acquérir du mobilier adapté à la petite enfance afin de créer un espace coloré, convivial et chaleureux. Tapis, coussins colorés, petites tables et chaises ainsi qu'une table à langer seront dédiés à ce très jeune public. Le montant de cette opération est estimé à 3 100€. Une subvention sera demandée pour ce programme auprès de la DRAC.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR M. EZABORI

##### DELIBERATIONS

#### Convention entre l'Education Nationale, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré et la Ville pour l'organisation des activités physiques et sportives à l'école primaire impliquant des intervenants extérieurs

Adopté à l'unanimité

L'Education Nationale souhaite définir les dispositions relatives à l'organisation des activités physiques et sportives impliquant des intervenants extérieurs mis à disposition des écoles par la Ville dans le cadre des horaires d'enseignement. Ces dispositions font référence au partenariat engagé depuis de nombreuses années par la Ville en direction de ses écoles élémentaires, par la mise à disposition d'un éducateur sportif à hauteur de 18 heures par semaine. Une convention sera signée

entre la Ville, l'Education Nationale et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) de la Seine Maritime pour l'organisation de manifestations inter-écoles sur le temps scolaire pour les classes de CP, CE1 et CE2.

#### Attribution d'une subvention au club des Aquanautes Normands

Adopté à l'unanimité

L'association « les Aquanautes Normands » sollicite la Ville pour une subvention pour le financement des réparations de leur compresseur. Au regard du montant des travaux effectués (3 420€), une subvention correspondant à 20% des frais de remise en état du compresseur, soit 684€, sera attribuée par la Ville.

#### DOSSIER PRESENTE PAR M. TAILLEUX

##### DELIBERATION

#### Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Adopté à l'unanimité

La cohésion sociale et la tranquillité publique sont les objectifs prioritaires recherchés par la municipalité. Il s'agit de préserver le "vivre ensemble" et de répondre à des problématiques observées sur le territoire de la commune. Une consultation a été lancée afin de contractualiser avec une structure de prévention spécialisée qui accompagnera la Ville dans une action de travail de rue ayant pour but de proposer une présence sociale adaptée au public concerné. Les équipes en place devront favoriser le lien entre le public et l'institution et proposer toutes formes d'actions utiles à la résolution des problématiques décelées. Parallèlement au travail de rue et aux actions connexes, il s'agira de prendre en compte la question de la parentalité et de proposer, dans le même esprit, les actions qui permettront de répondre aux enjeux identifiés. Les services municipaux viendront appuyer cette démarche, en lien avec l'équipe de prévention, sur leurs dispositifs existants. Une subvention sera demandée au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

#### DOSSIER PRESENTE PAR MME THEBAULT

##### DELIBERATION

#### Autorisation de déplacements de délégations dans les villes jumelles

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre des échanges réguliers entre la Ville et ses villes jumelles, des délégations constituées d'élus et d'agents de la collectivité, sont amenées à se déplacer tous les ans dans l'une ou plusieurs de ces villes. Le déplacement de délégations quevillaises est autorisé au sein des villes jumelles de Laatzen et Hinckley pour l'année 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. Le Maire prononce la levée de séance à 19h05.